

RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF

AU RAPPORT DÉPOSÉ PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET LA QUALITÉ DU MILIEU DE VIE SUITE À L'ÉTUDE PUBLIQUE SUR LE PLAN D'ACTION DU RÉSEAU ACCÈS CULTURE 2010-2014

Mise en contexte

La Commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie a étudié le Plan d'action du réseau Accès culture 2010-2014. Au cours des séances publiques tenues les 28 avril, 25 et 26 mai 2010, les représentants de la Direction de la culture et du patrimoine ont présenté le Plan d'action 2010-2014 du réseau Accès culture et répondu aux questions de clarification posées par le public et les commissaires. Lors des deux séances publiques nécessaires à l'audition des mémoires et des commentaires, les représentants de la direction étaient également présents afin d'entendre les préoccupations des différents intervenants. La Commission, par la suite, a présenté et adopté publiquement ses recommandations lors de l'assemblée publique du 1^{er} septembre dernier. Le rapport de la Commission a été déposé à la séance du conseil municipal du 20 septembre 2010 et le comité exécutif en a été saisi à la séance du 6 octobre 2010.

Rappelons que le Plan d'action 2010-2014 du réseau Accès culture s'inscrit dans les suites du Sommet de Montréal et des deux grandes politiques municipales adoptées par la Ville: la *Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015* et la *Politique familiale*. De plus, les cinq partenaires du *Plan d'action 2007-2017 – Montréal, métropole culturelle*, adopté lors du *Rendez-vous novembre 2007 – Montréal, métropole culturelle* prenaient l'engagement par le PA 07-17 de « *consolider et mettre en valeur le réseau de diffusion culturelle* » d'ici à 2017.

Commentaires d'ordre général

Le comité exécutif considère que la culture, le savoir et l'innovation sont des puissants moteurs du développement économique, durable, culturel et social de Montréal et, en conséquence, la Ville doit prendre des mesures et mettre en place des stratégies, à commencer par la mise en œuvre de ses politiques culturelles et du *Plan d'action 2007-2017 – Montréal, métropole culturelle*.

Par ailleurs, le comité exécutif salue les efforts collectifs et soutenus des 19 arrondissements et de la Direction de la culture et du patrimoine qui ont entrepris une réflexion profonde en réponse à l'engagement de la Politique de développement culturel qui préconisait de consolider ce « levier dédié à l'accessibilité » par la réalisation d'un bilan et la mise en œuvre d'une mission collective mieux arrimée aux nouvelles réalités montréalaises.

En effet, à la suite de la tenue d'un forum et la constitution d'un premier portrait en 2006, les membres du réseau Accès culture ont adopté une mission et une identité communes, élaboré un premier diagnostic et finalement, un plan d'action commun.

Les membres du comité exécutif reconnaissent le travail et les efforts de concertation déployés par les arrondissements, responsables de la diffusion culturelle municipale et la Direction de la culture et du patrimoine qui assure la coordination et le soutien des activités du réseau. La préparation de ce plan d'action n'était pas simple, d'autant qu'il n'existe aucune norme en matière de diffusion culturelle. Cet effort de normalisation a d'ailleurs été salué par le milieu de la diffusion.

La Ville croit en l'importance de développer ses services de proximité à l'échelle de tous ses quartiers et encourage les arrondissements à poursuivre leurs efforts en ce sens. En complément avec le réseau des bibliothèques, de centres de sport et de loisir, les salles de spectacles et d'exposition du réseau Accès culture déployés dans les quartiers à travers le territoire permettent d'offrir un réseau de services municipaux qui fait la réputation de la qualité de vie typiquement montréalaise. La volonté de collaboration des arrondissements dans toutes les étapes ayant mené au Plan d'action 2010-2014 est remarquable. Les efforts consentis par chacun permettent aujourd'hui d'avoir une vision d'ensemble et des projets communs pour les 22 diffuseurs pluridisciplinaires de la Ville de Montréal. Un réseau qui est fréquenté par plus de 600 000 spectateurs annuellement.

Recommandations et suivi

La commission RECOMMANDE au conseil municipal :

R-1

Que la Ville de Montréal approuve et mette en œuvre le plan d'action 2010-2014 du réseau Accès culture de Montréal.

Réponse à R-1

Le comité exécutif reconnaît que la mise en œuvre du plan d'action 2010-2014 du réseau Accès culture de Montréal contribuera à l'amélioration des services aux citoyens et représente un atout notamment pour l'amélioration de la qualité de vie et pour la rétention des familles sur le territoire. Le comité appuie les orientations du Plan d'action 2010-2014 qui porte sur l'offre culturelle, le développement de nouvelles clientèles, les équipements et les installations culturelles ainsi que les ressources, tant humaines que financières. Ce Plan est en phase avec les orientations de Montréal, métropole culturelle et aussi avec les engagements récents de l'Administration.

En conséquence, le comité exécutif mandate la Direction de la culture et du patrimoine à accompagner, au cours des prochaines années, les arrondissements dans la mise en œuvre du Plan d'action 2010-2014 et encourage les responsables des lieux de diffusion en arrondissement à y adhérer et à le mettre en œuvre.

Relativement à l'offre culturelle

R-2

Que la Ville de Montréal demande à la Direction de la culture et du patrimoine d'œuvrer en complémentarité avec les diffuseurs privés, particulièrement au niveau de l'offre s'adressant au jeune public et au public scolaire tout en poursuivant les objectifs visant à accroître la participation des jeunes publics.

Réponse à R-2

Le comité exécutif mandate la Direction de la culture et du patrimoine à œuvrer en complémentarité avec les diffuseurs privés particulièrement en ce qui concerne l'offre s'adressant au jeune public et au public scolaire tout en gardant le cap sur sa propre cible qui est de maintenir son offre pour ces publics et d'accroître leur participation.

R-3

Que la Ville de Montréal invite la Direction de la culture et du patrimoine à explorer la reconnaissance et à investir dans le soutien aux artistes handicapés de manière à inclure des oeuvres produites par des artistes en situation de handicap dans la programmation du réseau et en offrant au public l'accès à ces œuvres.

Réponse à R-3

Le comité exécutif est sensible aux enjeux liés à l'accessibilité universelle et, à cet effet, invite les diffuseurs culturels et la Direction de la culture et du patrimoine, responsables de la programmation culturelle, à intégrer davantage à leur calendrier culturel les performances et les oeuvres d'artistes handicapés reconnus comme professionnels.

R-4

Que la Ville de Montréal demande au réseau ACCÈS CULTURE de favoriser la création au moyen d'une offre audacieuse et diversifiée et qu'il en renforce la promotion ainsi que l'accompagnement dans le but d'accroître la fréquentation.

R-7

Que la Ville de Montréal demande au réseau ACCÈS CULTURE de maximiser le potentiel des outils de promotion et d'information déjà existants et d'optimiser la distribution des laissez-passer et des billets.

Réponse à R-4 et R-7

Le comité souhaite que le réseau Accès culture consacre plus d'efforts à la promotion et améliore le mode de distribution des laissez-passer et des billets afin de rejoindre et faire participer davantage de Montréalaises et de Montréalais à la vie culturelle.

R-5

Que la Ville de Montréal incite la Direction de la culture et du patrimoine à faire une place de choix aux artistes de la relève, à valoriser la fonction d'incubateur et à développer des résidences d'artistes dans le réseau ACCÈS CULTURE et ce, en complémentarité avec le milieu local.

Réponse à R-5

Les membres du comité exécutif rappellent l'importance que joue le réseau dans le développement et l'éclosion d'artistes de la relève au Québec et souhaite qu'il poursuive ses efforts en ce sens et valorise cette fonction de la mission et développe les résidences d'artistes en complémentarité avec les forces vives locales.

Concernant la demande culturelle

R-6

Que la Ville de Montréal demande à la Direction de la culture et du patrimoine de poursuivre et accentuer les activités de médiation et d'accompagnement du réseau ACCÈS CULTURE afin de répondre au défi de la démocratisation culturelle visant à augmenter de façon significative le nombre de projets de médiation prévu au plan d'action.

Réponse à R-6

Le comité exécutif reconnaît l'importance de mettre en place des activités de médiation culturelle et d'accompagnement afin de répondre au défi de la démocratisation culturelle et d'augmenter de façon significative le nombre de projets de médiation prévu au plan d'action dans la mesure des ressources disponibles.

Au sujet des équipements culturels

R-8

Que la Ville de Montréal et ses arrondissements déterminent ensemble les moyens d'atteindre, de manière équitable, les objectifs visés au plan d'action en matière de construction et mise à niveau des équipements culturels du réseau ACCÈS CULTURE.

R-9

En rapport avec l'aménagement et la réfection des lieux de diffusion, que la Ville de Montréal demande au réseau ACCÈS CULTURE de prévoir l'adaptation des lieux en vue de l'intégration de pratiques artistiques pluridisciplinaires et émergentes et des nouveaux équipements requis ainsi que de s'assurer du respect des normes de sécurité et de l'application d'actions concrètes en matière d'accessibilité universelle afin de permettre aux artistes handicapés la pratique et l'expression de leur art.

Réponse à R-8 et R-9

Le comité exécutif recommande, tel qu'identifié dans le Plan d'action 2010-2014 et afin d'améliorer un déploiement territorial équitable et de qualité, la mise en place de normes architecturales.

Ces normes serviront à décrire la nature des lieux propre au réseau (salle de spectacles et salle d'exposition) qui seront éligibles au financement par le Forum des équipements culturels.

En matière de ressources

R-10

Que la Ville de Montréal demande au réseau ACCÈS CULTURE d'être exemplaire en matière de rémunération des artistes, et ce en couvrant l'ensemble des coûts liés à la production des spectacles, aux activités de médiation qui y sont rattachées et au versement des droits d'auteur.

Réponse à R-10

Le comité exécutif est fortement en accord avec cette recommandation qui rappelle les engagements récents de l'Administration à augmenter les cachets d'artistes afin d'atteindre les normes en vigueur prescrites par les associations et regroupements d'artistes.

R-11

Que la Ville de Montréal confie à la Direction de la culture et du patrimoine le mandat d'élaborer, en concertation avec les arrondissements, une hypothèse de politique tarifaire diversifiée.

Réponse à R-11

Le comité exécutif mandate la Direction de la culture et du patrimoine à élaborer, en concertation avec les arrondissements, un cadre d'accessibilité économique qui prend en compte leurs particularités locales et qui s'inscrit dans les orientations de la Politique de développement culturel.

À propos du suivi et de la coordination du réseau Accès culture

R-12

Que la Ville de Montréal s'assure que le réseau ACCÈS CULTURE reflète et respecte la richesse de la diversité culturelle montréalaise.

Réponse à R-12

Le comité exécutif appuie cette recommandation et souhaite que les diffuseurs s'assurent que leur programmation culturelle respecte et reflète la richesse de la diversité culturelle montréalaise.

R-13

Que la Ville de Montréal intègre le terme « francophone » dans l'expression « Montréal, métropole culturelle » pour refléter ainsi la spécificité culturelle de Montréal par rapport aux autres grandes villes nord-américaines, telles que Toronto ou New-York.

Réponse à R-13

Le comité exécutif rappelle à ce propos que la Politique de développement culturel – Montréal, métropole culturelle adoptée par l'ensemble des élu·e·s du Conseil municipal en 2005 reconnaît « la langue française comme étant un fondement majeur de son originalité et de sa créativité en Amérique du Nord et dans le monde ». Il va de soi que lorsque le contexte s'y prête, ce trait distinctif est valorisé dans les communications et publications de la Ville.

Sur le plan du soutien financier

R-14

Conséquemment, que la Ville de Montréal octroie à la Direction de la culture et du patrimoine et aux arrondissements, en fonds dédié, les crédits nécessaires à la réalisation du plan d'action, soit une hausse du budget annuel de fonctionnement, excluant les dépenses d'immobilisation, évaluée à 6 M \$.

Réponse à R-14

Compte tenu que la Ville veille à réduire ses dépenses et que le projet présenté implique de nouveaux investissements, le comité exécutif ne peut accorder, en 2011, les investissements recommandés à l'unanimité par les membres de la Commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie.

Les demandes monétaires reliées à la mise en œuvre du Plan d'action 2010-2014 seront étudiées lors des processus budgétaires annuels. Les mesures prévues seront appliquées au cours des prochaines années en fonction des ressources financières disponibles.

Cette recommandation est en accord avec les engagements récents de l'Administration qui visaient à compléter le réseau de lieux de diffusion culturelle, à bonifier les cachets afin d'améliorer les conditions d'exercice des artistes et à accroître les ressources consacrées à la médiation culturelle.

En conclusion

Le comité exécutif remercie les membres de la Commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie pour la qualité du rapport produit à la suite à l'étude publique sur le Plan d'action du réseau Accès culture 2010-2014 et pour la pertinence des recommandations découlant de leurs travaux.